Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQSPV/2017-550** **21/06/2017**

Date de mise en application : 21/06/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Mise en œuvre pour le budget 2018 des indicateurs de progrès du réseau national d'épidémiosurveillance

Destinataires d'exécution
DRAAF

Résumé : des indicateurs de progrès sont mis en œuvre dans le réseau national d'épidémiosurveillance dans le cadre des dotations budgétaires pour 2018. Les évaluations proposées par les DRAAF et par la DGAL se traduiront par une modulation budgétaire sur la base de 3% de la dotation nationale.

Textes de référence :DGAL/SDQSPV/2016-992

La présente note s'inscrit dans le cadre des activités du contrôle technique du réseau de surveillance biologique du territoire exercées par les DRAAF.

Le Comité national d'épidémiosurveillance (CNE) qui s'est tenu à la DGAL le 26 septembre 2016 a émis un avis favorable à la mise en place de nouvelles modalités de répartition budgétaire en métropole[1]. Ces nouvelles modalités ont été appliquées dès la préparation des budgets 2017. Parmi celles-ci figure également la mise en œuvre d'une modulation budgétaire à partir d'indicateurs de progrès, à compter des budgets 2018.

Le CNE du 11 mai 2017 a émis un favorable aux indicateurs de progrès proposés par la DGAL pour 2018 ainsi qu'à leurs critères d'évaluation.

Les DRAAF sont chargées, selon les dispositions ci-dessous décrites, de proposer à la direction générale de l'alimentation, une évaluation de chacun de ces indicateurs à l'exception de l'indicateur « alimentation d'Epiphyt » qui sera évalué directement par la DGAL SDQSPV. Un bilan national des résultats et des améliorations qui pourraient être effectués sur ces indicateurs sera effectué chaque année, en CNE[2].

I) Action des DRAAF et calendrier de mise en œuvre

L'objectif général dans la mise en œuvre de ces indicateurs est de créer au sein du réseau une dynamique de progrès continu. En conséquence, une approche pédagogique est à privilégier dans l'évaluation du dispositif au moyen de ces indicateurs. Ainsi, **il est demandé aux DRAAF SRAL d'organiser préalablement à toute évaluation une réunion de concertation avec l'animateur inter-filière**, lui même en charge à son niveau du bon fonctionnement du réseau. Il s'agit donc ici d'engager un dialogue à la fois sur les cultures et filières choisies pour les évaluations (voir en fonction des indicateurs), d'échanger sur chacun des indicateurs évalués et d'envisager des pistes de progrès.

L'évaluation finale de chaque indicateur (« maillage », « qualité des BSV » et « Bilans ») est du ressort de la DRAAF.

Les DRAAF doivent évaluer les trois indicateurs mentionnés ci-dessus à l'aide du fichier joint à la présente note de service et transmettre ce fichier à l'adresse : bsv.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr pour le **1er septembre 2017**, **délai de rigueur**.

[1] Le CNE réunit le 11 mai 2017 a souhaité qu'une réflexion nationale soit menée en 2018 en vue d'une transposition des règles budgétaires au contexte des DOM pour le budget 2019.
[2] Comité national de l'épidémiosurveillance

II) Indicateurs de progrès du réseau d'épidémiosurveillance et critères d'évaluation

#1 : Indicateur : maillage du réseau

Assiette de l'indicateur : **Pour les 3 cultures ou filières les plus importantes sur le plan économique qui conduisent à la production de BSV, attribuer une évaluation globale de couverture du territoire surveillé :**

parcelle fixe : parcelle géo-référencée, lieu d'observations pluri-annuelles (cultures pérennes) ou d'observations régulières sur une même parcelle, le temps d'un cycle cultural (plantes annuelles).
parcelle flottante : parcelles pouvant changer chaque semaine, au hasard des tournées.

Année de référence : campagne en cours (n)
Structure d'évaluation de l'indicateur : DRAAF SRAL

Critères entrant dans l'évaluation globale de ce sous indicateur :
- **nombre total de parcelles (fixes et flottantes)**

Grille d'évaluation :

Imaille	POINTS
Le nombre de parcelles fixes ou flottantes suivies sont inadaptés aux SAU emblavées ou plantées dans la région pour ces filières, **ce qui induit un maillage du territoire régional insuffisant.**	**0**
Le nombre de parcelles fixes ou flottantes suivies sont partiellement adaptés aux SAU emblavées ou plantées dans la région **mais une filière ou une culture au moins présente une couverture insuffisante parmi l'échantillon évalué**.	**1**
Le nombre de parcelles fixes ou flottantes suivies sont pleinement adaptés aux SAU emblavées ou plantées dans la région pour les filières évaluées **ce qui conduit à une couverture du territoire régional satisfaisante.**	**2**

#2 Indicateur : Qualité des BSV

Assiette de l'indicateur : Sur la base d'un échantillon de BSV, composé de 3 cultures parmi les plus importantes sur le plan économique et de 3 autres cultures déterminées en commun avec l'animateur inter filière, évaluer la structuration (forme) et le fonds du BSV. Cette évaluation doit être effectuée sur l'ensemble des BSV produits par cet échantillon pendant la dernière campagne culturale.

Année de référence : campagne précédente (n-1 ; n) soit 2016/2017.
Structure d'évaluation de l'indicateur : DRAAF SRAL

Grille d'évaluation :

	OUI pour plus de 80% des BSV	OUI pour au moins 50% des BSV (et moins de 80%)	NON
2.1) Les BSV de l'échantillon sont structurés conformément aux critères d'évaluation relatifs au structuration du BSV et au fonds : - description de la situation sanitaire (d'après les données brutes d'observation), - analyse des risques phytosanitaires (d'après des éléments d'épidémiologie, facteurs météorologiques, modèles, etc..), - gestion alternative du risque (description de méthodes alternatives ou prophylactiques au moment opportun et si la technique est adaptée au contexte régional).	1	0.5	0
2.2) Les BSV de l'échantillon présentent des éléments de forme satisfaisants = le BSV doit être pédagogique et agréable à lire sans être trop succinct ni être un catalogue. La présence de photographies de bio-agresseurs, de symptômes ou encore pour certains bio-agresseurs des éclairages relatifs aux cycles de développement (générations etc …) entrent dans ces critères.	1	0.5	0
2.3) Les BSV de l'échantillon utilisent des modèles épidémiologiques (quand ils sont adaptés au contexte régional) et font figurer des seuils indicatifs de risque (ou à défaut des seuils d'intervention) quand ils existent au niveau régional. *Nb : ne prendre en compte dans cet item que les filières de l'échantillon pour lesquelles modèles et/ou seuils sont disponibles. Si l'échantillon choisi ne permet pour aucune culture d'évaluer cet item, ramener la notation globale issue des autres item sur 4 points*	1	0.5	0
2.4) Les BSV de l'échantillon font apparaître une expression claire du niveau de risque : fort, faible, nul ou utilisent des curseurs de risque.	1	0.5	0

Total : sur 4

#3 Indicateur : alimentation d'EPIPHYT

Assiette de l'indicateur : Sur la base de l'outil d'extraction d'Epiphyt : Export par Reseau/Outil/Filière/Culture/Année, comparaison du volume de données importées toutes filières et toutes cultures confondues entre les années n-2 et année n-1

Année de référence : préparation en année n, du budget de l'année n+1.
Ex : pour le budget 2018 préparé en 2017 (n), on compare les données 2016 (n-1) avec celles de 2015 (n-2).

Structure d'évaluation de l'indicateur : DGAL SDQSPV (appui BMOSIA)
Critères entrant dans l'évaluation globale de l'indicateur :
- variation inter-annuelle des données importées dans Epiphyt (il s'agit du nombre de relevés d'observations)

Grille d'évaluation : (RO = nombre de relevés d'observations)

- RO_{n-1}= nb de relevés d'observations en année n-1
- RO_{n-2}= nb de relevés d'observations en année n-2
- si RO_{n-2}=0 et quelque soit RO_{n-1} (différent de 0) alors $I_{EPIPHYT} = 1$

$$I_{EPIPHYT} = RO_{n-1} / RO_{n-2}, I_{EPIPHYT} \text{ est} \geq 0$$

$i_{EPIPHYT}$	**POINTS**	**Interprétation**
$I_{EPIPHYT=} 0$	0	Aucune donnée ne remonte pour la région dans Epiphyt, toutes cultures confondues
$0 < I_{EPIPHYT} \leq 1$	1	Le nombre de relevés d'observations importées dans Epiphyt pour la région a diminué d'une année sur l'autre, toutes cultures confondues
$I_{EPIPHYT} > 1$	3	Le nombre de relevés d'observations importées dans Epiphyt pour la région a augmenté d'une année sur l'autre, toutes cultures confondues

TOTAL max 3

#4 Indicateur : Bilans

Assiette de l'indicateur : La situation phytosanitaire doit pouvoir être résumée à chaque fin de campagne. La connaissance de la pression effectuée par les principaux bio-agresseurs de l'année contribue à enrichir la connaissance des lecteurs et des observateurs, à les fidéliser et à pouvoir avoir une vision à postériori de la pression réelle des bioagresseurs sur la culture. Les bilans donnent également des indications précieuses en vue de l'établissement de la situation parasitaire annuelle au plan national. Toutes les cultures surveillées par le réseau se soldant par la production de BSV entrent dans l'évaluation de cet indicateur.
Les BSV inter régionaux doivent être considérées pour la notation, comme des BSV régionaux

Année de référence : campagne précédente

Structure d'évaluation de l'indicateur : DRAAF SRAL

Critères entrant dans l'évaluation globale de l'indicateur :
- Edition de BSV bilans
- La mise en œuvre de réunions bilans de fin de campagne, faisant l'objet de comptes rendus écrits et diffusés à l'ensemble des observateurs, pourra entrer dans l'évaluation de cet indicateur au même titre que la rédaction et l'édition d'un BSV bilan

Grille d'évaluation : (BIL = nombre de BSV bilans ; CULT = nombre de cultures ou filières)

- BIL_{n-1} = nb de BSV bilans (ou de réunions bilans avec production et diffusion large d'un compte rendu écrit) émis en année n-1 (2016 ici) pour l'ensemble des cultures ou filières faisant l'objet de la production de BSV
- $CULT_{n-1}$= nb cultures ou filières faisant l'objet de la production de BSV en année n-1

$$I_{BILANS} = BIL_{n-1} / CULT_{n-1},\ I_{BILANS} \quad [0\ ;1]$$

I_{BILANS}	POINTS
$I_{BILANS} < 0,5$	0
$0,5 \leq I_{BILANS} < 0,8$	2
$0,8 \leq I_{BILANS} < 0,9$	3
$I_{BILANS} \geq 0,9$	4

TOTAL max 4

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de ces instructions

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

NS DGAL/SDQSPVN2017
Evaluation du réseau régional d'épidémiosurveillance
INDICATEURS DE PROGRES EN VUE DU BUDGET 2018

		REGION :		
numéro d'indicateur / Nom	évaluation sur X points	structure évaluatrice	proposition du DRAAF pour 2018	appréciation / commentaires par indicateur :
1 / maillage du réseau	2	DRAAF		
2 / qualité des BSV	4	DRAAF		dont évaluations 2.1 = 2.2 = 2.3 = 2.4 =
3 / alimentation d'Epiphyt	3	DGAL		
4 / bilans	4	DRAAF		

Commentaire général : pertinence, ressenti, autres indicateurs souhaités

une fois le tableau complété, le transmettre obligatoirement avant le 1er septembre 2017 à :

bsv.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr